

Arrêté du 02 JANVIER 2024

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 décembre 2023 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

ARRETE :

Pour les secteurs d'activités dont elle a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

ARTICLE 1 :

Madame Delphine DECOUT, Adjointe à la Directrice Finances et Administration, pour :

En l'absence du Directeur Finances et Administration :

- signer les correspondances courantes et transmissions des secteurs d'activités placés sous sa responsabilité
- établir et signer les conventions APL et leurs avenants
- signer les bons de commande inférieurs à 24 999,99 € HT pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit,

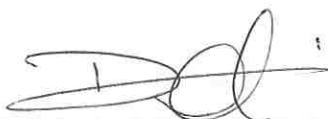
ARTICLE 2 :

Madame Delphine DECOUT, Responsable du Pôle Client, pour :

- viser les documents au titre de la maîtrise d'œuvre dans sa spécialité,
- signer les bons de commande inférieurs à 24 999,99 € HT pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit,
- valider les Bons à Tirer pour l'édition des avis d'échéances et factures d'eau et tous documents de communication joints et édités par un prestataire.

ARTICLE 3 : Cet arrêté annule et remplace tous ceux émis antérieurement.

Spécimen de la signature de
Delphine DECOUT
Adjointe à la Directrice Finances et
Administration



Fait à Limoges, le 02 JANVIER 2024

La Directrice Générale

Céline MOREAU

